

MGI DIGITAL TECHNOLOGY

Société anonyme

4 rue de la Méridienne

94260 FRESNES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

MGI DIGITAL TECHNOLOGY

Société anonyme

4 rue de la Méridienne

94260 FRESNES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société MGI DIGITAL TECHNOLOGY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MGI DIGITAL TECHNOLOGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 31 mars 2023

Les commissaires aux comptes

Cabinet Frédéric Nabet

The signature of Frédéric Nabet is written in a cursive script in black ink. To the left of the signature is a blue shield-shaped logo containing a white checkmark.

Frédéric NABET

Deloitte & Associés

The signature of Philippe Coriat is written in a cursive script in black ink. To the left of the signature is a blue shield-shaped logo containing a white checkmark.

Philippe CORIAT

Faits caractéristiques de l'exercice

a) Variation de périmètre

Fermeture de l'entité MGI USA suite au transfert des ressources humaines et stocks à Konica Minolta USA à fin 2021.

b) Augmentation de capital

Suite à la mise en place le 11 février 2020 d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société et de ses filiales, l'augmentation de capital correspondante à l'attribution définitive de 12 000 actions a été réalisée le 12 février 2022.

Le capital social a été porté de 6 234 480€ à 6 246 480€ suite à la création de 12 000 actions ordinaire de 1€ de valeur nominale chacune par prélèvement et incorporation au compte de réserves indisponibles.

Nature et description de l'activité

Le groupe MGI Digital Technology propose une gamme complète de systèmes d'impressions numériques à destination des professionnels de l'imprimerie et des arts graphiques.

Le groupe est composé au 31 décembre 2022 des sociétés suivantes :

- La SA MGI au capital de 6 246 480€ ayant son siège social au 4 rue de la Méridienne, 94260 Fresnes, est la société mère, fabrique des solutions d'impression numérique,
- La société KORA PACKMAT, au capital de 500 000€, est spécialisée en mécanique et commercialise les équipements auprès de professionnels, son siège social se situe au 18 Gewerbestr à Villingendorf en Allemagne, elle est détenue à 100%,
- La SCI Gamma, au capital de 40 000€, située au 32 rue de Soyouz, 87000 Limoges, spécialisée dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers, elle est détenue à 100%,
- La société SAS INKJET, au capital de 300 000€, est spécialisée dans le conseil, son siège social se situe au 10 avenue du maréchal Joffre, 92190 MEUDON, elle est détenue à 25 %.

Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société MGI SA présentés ont été préparés pour les besoins du marché Euronext Growth.

MGI SA a opté pour l'établissement de ses comptes consolidés selon les règles comptables françaises conformément aux principes énoncés par le règlement ANC 2020-01 de l'autorité des Normes Comptables relatif aux comptes consolidés.

Principes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2021.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes au 31 décembre 2022 en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par le groupe MGI Digital Technology sont les suivantes :

- Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles MGI exerce un contrôle exclusif directement ou indirectement,
- Sont consolidées par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles MGI exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20%.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe au 31 décembre 2022.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Nom de la société	Méthode de consolidation	Intérêts (%)	Contrôle (%)	Pays d'activité
MGI SA	Société Mère	N/A	N/A	France
GAMMA	Intégration Globale	100 %	100 %	France
KÖRA-PACKMAT	Intégration Globale	100 %	100 %	Allemagne
INKJET TECHNOLOGY	Mise en équivalence	25 %	25 %	France

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée par intégration globale.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation des écarts d'acquisition ainsi que leur durée d'utilité retenue, la valorisation des actifs incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les capitaux propres à la date d'acquisition.

Cet écart est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur et l'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition.

Jusqu'au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini, sur une durée déterminée en fonction des objectifs retenus lors de l'acquisition, allant de 5 à 20 ans.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Ainsi, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an lors de la clôture des comptes ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue selon la même méthode que celle utilisée au moment des acquisitions.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée dans le temps selon un rythme prédéfini. Dans le cas où ils ne correspondent pas à des risques identifiés, ils sont repris en résultat de l'année d'acquisition.

Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe MGI Digital Technology sont les suivants :

Conversion des transactions libellés en monnaie étrangère

Les opérations en devises sont converties au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- dépenses de recherche et développement sur projets en cours non encore commercialisés
- logiciels
- brevets

- Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :
 - le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou ce procédé peuvent être individualisés et mesuré de façon fiable,
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - capacité de celui-ci à utiliser ou à vendre cette immobilisation incorporelle,
 - probabilité que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs,
 - disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Les développements portent sur un projet principal qui vise à développer une solution d'impression numérique grand format, sur tout support en technologie jet d'encre. Le projet intègre le développement de logiciels de pilotage et de gestion d'impression associés.

- Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire de 1 à 3 ans.
- Les brevets sont amortis selon le mode linéaire sur 5 à 15 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations dont le groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif.

Ces immobilisations corporelles comprennent notamment les frais de développement liés à des plateformes expérimentales de familles de machines déjà commercialisées et en cours d'amortissement. Ces plateformes sont amorties sur 9 ans et 15 ans.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Constructions :	linéaire sur 10 et 40 ans.
Matériel de production :	linéaire sur 2 à 10 ans.
Matériel de bureau et informatique:	linéaire sur 3 à 5 ans.
Mobilier de bureau :	linéaire sur 5 à 10 ans.
Agencements, installations :	linéaire sur 5 à 12 ans.
Matériel de transport :	linéaire sur 2 à 5 ans.
Plateformes expérimentales	linéaire sur 9 à 15 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de dépôts et de cautionnements, comptabilisées à leur valeur historique.

Titres mis en équivalence

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Titres mis en équivalence ».

Le compte de résultat consolidé doit reprendre, sur une ligne spécifique intitulée « Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence », la fraction du résultat net de l'entreprise mise en équivalence, déterminée d'après les règles de consolidation.

En l'absence de précision complémentaire des textes spécifiques aux comptes consolidés, les titres mis en équivalence sont généralement évalués conformément aux principes généraux d'évaluation des titres de participation, au plus faible des deux montants suivants :

- valeur comptable consolidée des titres mis en équivalence, celle-ci comprenant, le cas échéant, la valeur comptable de l'écart d'acquisition, même si celui-ci est comptabilisé sur une ligne séparée ;
- valeur d'utilité des titres mis en équivalence, celle-ci représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquiescer.

Aucune dépréciation des titres mis en équivalence n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

Stocks

Les stocks sont constitués à la fois de stations d'impression numériques, de produits en cours de réalisation et de consommables.

Les encours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût de consommation de matières premières, les coûts de main d'œuvre et les coûts de sous-traitance.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est devenue inférieure à la valeur comptable.

La Société commercialise ses services auprès d'une clientèle composée pour l'essentiel de professionnels de l'imprimerie, reprographie et grands comptes. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

De plus pour chaque nouveau client et pour son chiffre d'affaires consommables une demande d'agrément plafonnée à 16 000 € HT est présentée à notre compagnie d'assurance.

Disponibilités

La société possède des comptes libellés en devises. Il est procédé à leur conversion au taux de clôture de l'exercice. Les écarts de change (produits ou charges) sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Avances conditionnées

Lorsque la société perçoit des avances remboursables en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels, elles sont comptabilisées en « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » présentées au bilan dans la rubrique « Avances conditionnées BPI ».

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des éléments suivants :

- Ventes de matériel (stations d'impression numérique)
- Prestations de services (maintenance, formation...)
- Ventes de marchandises (consommables, matériel informatique)

Le chiffre d'affaires issu de la vente de matériels et de marchandises est reconnu à la livraison ou à la mise à disposition à l'usine s'agissant de ventes aux distributeurs.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance et du SAV est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat. Ce principe entraîne la constatation de produits constatés d'avance pour la partie de la facturation relative à la période postérieure à la date de clôture.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

Impôt sur les sociétés

Impôt exigible

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû par les sociétés du groupe MGI. Cet impôt est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés :

- à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet. Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les pertes fiscales reportables donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé actif lorsque leur récupération est fortement probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.
- à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés.

Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif.

Information sectorielle

La nature de l'activité du groupe MGI permet de définir les secteurs suivants :

- le premier niveau d'information sectoriel est organisé par secteur géographique sur la base de la localisation de ses clients France et International.
- le second niveau d'information sectoriel est organisé par secteur d'activité : imprimantes, consommables et services.

Crédits d'impôt

▪ Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et est comptabilisé en produit d'exploitation. Ce dernier est imputé sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Par dérogation, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en autres produits d'exploitation dans les comptes consolidés.

Selon la recommandation n°2022-02 du 13 mai 2022 de l'ANC, le Crédit d'Impôt Recherche doit être, au même titre que les autres crédits d'impôts, comptabilisé dans les comptes individuels en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Dans les comptes consolidés, et dans le cadre du règlement ANC n°2020-01, le traitement doit être identique alors même que les précédents règlements aujourd'hui abrogés permettaient de le présenter en produits d'exploitation. L'ANC a ainsi émis une recommandation permettant de différer de 3 ans l'application de cette disposition, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Le résultat dilué par action correspond au résultat par action se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en tenant compte des instruments dilutifs ayant déjà été décidés.

La société a décidé l'émission d'instrument dilutif dont certains ne sont pas encore émis à la clôture de l'exercice.

K€

ACTIF	31 Décembre	31 Décembre
	2022	2021
Immobilisations incorporelles	21 944	14 186
<i>Dont écart d'acquisition</i>	644	729
Immobilisations corporelles	43 347	44 622
Immobilisations financières	2 731	2 663
Titres mis en équivalence	624	73
Actif immobilisé	68 646	61 544
Stocks en cours	29 326	24 601
Clients et comptes rattachés	4 529	4 051
Autres créances et comptes de régularisation (1)	5 926	4 381
Valeurs mobilières de placement	6 030	4 027
Disponibilités	26 138	39 285
Actif circulant	71 949	76 345
TOTAL DE L'ACTIF	140 595	137 889

(1) dont Impôts différés actifs

555

401

K€

PASSIF	31 Décembre	31 Décembre
	2022	2021
Capital	6 246	6 234
Primes	19 248	19 260
Réserves et résultat consolidés	93 887	87 023
Autres	105	21
Capitaux propres (Part du groupe)	119 486	112 538
<i>Intérêts minoritaires</i>	-	-
Avances conditionnées BPI		17
Provisions	495	613
Emprunts et dettes financières	9 266	17 593
Fournisseurs et comptes rattachés	10 360	6 376
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	988	752
Dettes	20 614	24 721
TOTAL DU PASSIF	140 595	137 889

K€

au 31 décembre

	Note	2022	2021
Chiffres d'affaires	18	46 610	38 811
Autres produits d'exploitation	19	10 552	8 313
Achats consommés	-	23 464	17 138
Charges de personnel	-	12 711	11 819
Autres charges d'exploitation	20	7 306	5 642
Impôts et taxes	-	301	526
Dotations aux amortissements et provisions	21	4 937	3 967
Résultat d'exploit. avant dot amts. et dépr. Écarts acquisitions		8 443	8 032
Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		85	85
Résultat d'exploit. après dot amts. et dépr. Écarts acquisitions		8 358	7 947
Charges et Produits financiers	22	140	130
Charges et Produits exceptionnels	23	13	287
Impôts sur les résultats	24	1 224	2 051
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		7 287	5 479
QP dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		7 287	5 479
Intérêts minoritaires			
RESULTAT (Part du groupe)		7 287	5 479
Résultat par action (en €)	29	1,18	0,89
Résultat par action dilué (en €)	29	1,18	0,89

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	CAPITAL	PRIMES RESERVES	RESULTAT CONSOLIDE	RESERVE DE CONVERSION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	TOTAL
31-déc-20	6 195	95 257	5 447	28	121	107 048
Affectation résultat n-1		5 447	- 5 447			-
Augmentation de capital	39	- 39				-
Variation des réserves consolidés		- 508				- 508
Variation Actions propres		647				647
Variation des réserves de conversion				- 120		- 120
Subvention d'équipement					8	8
Résultat de l'exercice n			5 479			5 479
31-déc-21	6 234	100 804	5 479	92	113	112 538
Affectation résultat n-1		5 479	- 5 479			-
Augmentation de capital	12	- 12				-
Variation des réserves consolidés		- 719		92		- 627
Variation Actions propres		295				295
Variation des réserves de conversion						-
Provisions règlementées						-
Subvention d'équipement					8	8
Résultat de l'exercice n			7 288			7 288
31-déc-22	6 246	105 847	7 288	-	105	119 486

TABLEAUX CONSOLIDES DES FLUX DE TRESORERIE

	2022 31-déc	2021 31-déc
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	7 288	5 479
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions nets	1 600	- 1 461
Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	-	- 604
Quote part des actionnaires minoritaires	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	8 888	3 414
Variation des créances d'exploitation	- 6 657	- 1 639
Variation des dettes d'exploitation	4 220	724
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 2 437	- 915
Flux net de trésorerie lié à l'activité	6 451	2 499
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Capex R&D	- 7 589	- 6 286
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 5 231	- 837
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 612	5 564
Variation des immobilisations financières	- 619	- 234
Ecarts d'acquisition filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 8 827	- 1 793
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunt	- 13 400	- 6 288
Souscription d'emprunt	5 056	39
Augmentation de capital		
Frais sur opération de capital		
Autres variations - actions propres	295	647
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 8 049	- 5 602
Incidence des variations de taux de change	- 719	- 508
Variation de trésorerie	- 11 144	- 5 404
Trésorerie d'ouverture (dont VMP)	43 312	48 716
Trésorerie à la clôture (dont VMP)	32 168	43 312
Variation de trésorerie	- 11 144	- 5 404

Evènement Post clôture

Suite à la mise en place le 11 février 2020 d'un plan d'attribution gratuite d'actions a profit des salariés de la société et de ses filiales, l'augmentation de capital correspondante à l'attribution définitive de 11 250 actions a été réalisée le 13 février 2023. Le capital social a été porté de 6 246 480€ à 6 257 730€ suite à la création de 11 250 actions ordinaire de 1€ de valeur nominale chacune par prélèvement et incorporation au compte de réserves indisponibles.

Note 1 : Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition peuvent être résumés comme suit :

Il s'agit d'un écart d'acquisition dégagée lors de l'achat des titres Kora Packmat.

Au cours du deuxième semestre 2011, la société MGI SA a acquis 35% du capital social de la société Kora Packmat.

Début 2015, la société MGI SA a acquis 63,70% du capital social de la société Kora Packmat. ce qui porte sa participation à 98,70%.

En 2016 La société MGI a acquis 100% de la société Kora Packmat,

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 1 197K€.

Cet écart est amorti sur une durée de 15 ans. Son amortissement au 31 décembre 2022 est de 638K€.

Nouvel écart d'acquisition lors de la fusion des sociétés MGI et Ceradrop, la SCI Gamma détenue à 100%

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 80K€, son amortissement au 31 décembre 2022 est de 21K€

Date	Brut	Amort. Cumulés	Amort. Except	Ecart d'acquisit.net
31/12/2022	1 303	- 659		644

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
		exercice 2022		
Immobilisations incorporelles en cours	10 492	7 042	- 1 675	15 859
Frais d'établissement	-	-	-	-
Logiciels & Brevets - Autres immobilisations inc.	9 526	4 015	- 759	12 782
Fonds de commerce	-	-	-	-
Total	20 018	11 057	- 2 434	28 641
Amortissement	- 6 561	- 830	50	- 7 341
Valeurs nettes	13 457			21 300

Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2022			31/12/2021
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Constructions	4 508	- 488	4 020	4 076
Installation tech, mat et outillages	43 408	- 5 152	38 256	39 345
Autres immobilisations corporelles	8 143	- 7 072	1 071	1 201
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total	56 059	- 12 712	43 347	44 622

Les immobilisations correspondantes à des crédits baux représentent un montant brut de 2 300K€ et correspondent notamment au crédit bail immobilier de KORA

	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Ecart de change	31/12/2022
		exercice 2022			
Valeurs brutes	56 475	2 512	- 2 928		56 059
Amortissements	- 11 853	- 3 786	2 927	-	- 12 712
Valeurs nettes	44 622	- 1 274	- 1	-	43 347

Note 4 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2021	Augmentations	diminutions	Retraitement	31/12/2022
		exercice 2022			
Immobilisations financières	2 663	68			2 731

Les immobilisations financières sont essentiellement représentatives de dépôts et cautionnements données en garantie des loyers des locaux.

En juin 2019, la société a acquis 423 728 actions valorisées à 1 499 997,12€ de la société Dracula Technologies

Note 5 : Titres de participation mis en équivalence

(en milliers d'euros):

	31/12/2021	augmentations	diminutions	Reclassement	31/12/2022
Titres de participation mis en équivalence	73	551			624

Ces titres sont composés uniquement de la participation à hauteur de 25% dans le capital social de la société INKJET pour un montant de 624K€

L'augmentation des titres mis en équivalence de la société Injekt correspond au résultat sur la période pour un montant de 551K€.

avant annulation des opérations de cession interne.

Note 6 : Stocks

Les stocks s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2022			31/12/2021
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Marchandises/Stocks mat.première et autres appro.	18 545	- 23	18 522	13 458
Produits Intermédiaires et finis	14 488	- 3 684	10 804	11 143
Total	33 033	- 3 707	29 326	24 601

Note 7 : Clients

Le détail du compte clients et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients	4 980	4 508
	- 451	- 457
Total	4 529	4 051

Note 8 : Autres créances

L'ensemble des autres créances s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
TVA déductible, créances fiscales et sociales	1 162	656
Crédit d'impôts recherche et acomptes IS	3 475	2 102
Acomptes fournisseurs et autres créances	502	1 010
Total	5 139	3 768

Le poste crédit d'impôt recherche et acompte IS se décompose de la manière suivante :

CIR 2022	2 355
Autres crédits d'impôts	1 120
	3 475

Le poste "acomptes fournisseurs" et autres créances se décompose de la manière suivante :

Avances fournisseurs	488
Subventions à recevoir	
Débiteurs divers	3
Autres	13
	504

Note 9 : Impôts différés actifs

L'impôt différé actif s'analyse comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Total base fiscale différée	2 220	1 337
Impôts différés actifs	555	401

Taux utilisé 25% 30%

Note 10 : Ventilation des créances

Etat des créances	Total	<1 an	>1 an	>5 ans
Autres immobilisations financières	1 231			1 231
Avances et acomptes versés fournisseurs	488	488		
Créances clients et comptes rattachés	4 528	4 528		
Clients douteux brut	452		452	
Personnel	3	3		
Organismes sociaux				
Etat	4 637	4 596		
Subventions à recevoir				
Débiteurs divers et autres	11	13		
Charges constatées d'avance	232	232		
Totaux	11 582	9 860	452	1 231

Note 11 : Disponibilités

Le détail des VMP et disponibilités ressort comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à terme	2 028	31
Comptes bancaires en €	29 932	40 454
Comptes bancaires en devises	208	2 827
Total	32 168	43 312

Les comptes bancaires en devises sont convertis au taux de clôture.

Les VMP s'élèvent à 6030K€ à la clôture pour un montant de 4027K€ à la clôture précédente.

Note 12 : Comptes de régularisation

Le détail des charges constatées d'avance compris dans le poste (compte de régularisation) ressort comme suit (en milliers d'euros)

Celles-ci sont essentiellement constituées de :

	31/12/2022	31/12/2021
Foires et salons	-	
Autres charges d'exploitation	232	212
Total	232	212

Note 13 : Capital social

Le capital social est composé de 6 246 480 actions d'une valeur de 1 € à la clôture de l'exercice

	31/12/2021	nombre d'actions créées		31/12/2022
	6 234 480	12 000		6 246 480
	31/12/2021	augmentation	diminution	31/12/2022
Capital social	6 234 480	12 000		6 246 480
Primes d'émission	19 260 274		- 12 000	19 248 274

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI Digital Technology sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2022, la société MGI Digital Technology détenait 79 557 actions acquises pour un montant de 3 035 755€, le résultat y afférant est de (570 3

Note 14 : Avances conditionnées BPI

Dans le cadre de sa recherche la société a bénéficié de différentes avances conditionnées (en milliers d'euros):

	31/12/2021	souscription	remboursement	31/12/2022
Avances conditionnées BPI	17		17	-

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

Note 15 : Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour risques et charges exploitation	56	33
Provisions pour IDR	439	580
Total	495	613

La méthode retenue pour le calcul de l'engagement en matière de retraite (IDR) est la méthode des unités de crédit projetés.

Elle retient comme base le salaire de fin de carrière, les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux IBOXX Corporates AA : 3,16%
- Revalorisation des salaires pour les cadres et non cadres de 2%
- Charges sociales patronales de 42%
- Départ volontaire à la retraite 100%
- Mobilité des actifs avec un turnover moyen
- Probabilité de survie : Table INSEE 2021

Note 16 : Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières du groupe sont les suivants (en milliers d'euros):

	31/12/2021	Souscription	Remboursement	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédits *	16 239	5 000	- 13 270	7 969
Intérêts courus sur emprunts	39	57	- 39	57
Dettes de crédit bail	1 315		- 75	1 240
Total	17 593	5 057	- 13 384	9 266

* hors BPI av conditionnées

Echéancier des emprunts au 31-déc-22	Emprunts auprès des établis crédits	Crédit bail	Autres	Total
Moins d'un an	3 206	121		3 327
Entre 1 et 5 ans	4 820	486		5 306
Plus de 5 ans		633		633
Total	8 026	1 240	-	9 266

Note 17 : Dettes**Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Le détail du compte fournisseurs et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	5 941	2 622
Fournisseurs factures non parvenues	599	381
Total	6 540	3 003

L'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés a une échéance inférieure à un an.

Dettes sociales et fiscales

Le détail des dettes sociales et fiscales est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers le personnel	654	645
Dettes fiscales et sociales	3 166	2 728
Total	3 820	3 373

L'ensemble des dettes sociales et fiscales a une échéance inférieure à un an.

Elles sont constituées pour l'essentiel, de la provision pour congés payés, des charges sociales du mois de décembre et celles du 4ème trimestre en ce qui concerne les caisses de retraite.

Autres dettes

Le détail des autres dettes est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Acomptes clients sur commandes	735	550
Avance COFACE et divers	5	18
Total	740	568

Compte de régularisation (Produits constatés d'avance)

Les produits constatés d'avance sont constitués des contrats de maintenance liés à la vente de nos équipements, retenus au prorata temporis sur la durée des contrats (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Contrats de maintenance	221	184
Equipements et services		-
Total	221	184

Note 18 : Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous résume de manière synthétique la répartition du chiffre d'affaires (en milliers d'euros):

par secteur géographique

	31/12/2022	%	31/12/2021	%
CA France	2 689	6%	3 579	9%
CA Export	43 921	94%	35 232	91%
Total	46 610	100%	38 811	100%

par secteur d'activité

	31/12/2022	%	31/12/2021	%
CA Equipements	36 230	78%	29 210	75%
CA Consommables et services	10 380	22%	9 601	25%
Total	46 610	100%	38 811	100%

Note 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Production stockée	- 113	- 473
Production immobilisée	7 589	6 285
Subvention d'exploitation		2
Reprise de provisions	566	85
Transfert de charges		180
Crédit d'impôt recherche	2 355	2 086
Autres produits	155	148
Total	10 552	8 313

La production immobilisée pour un montant de 7 589K€ représente le coût des plateformes expérimentales développées sur la période.

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se composent pour l'essentiel de (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Publicité et salons	977	158
Loyers	1 288	1 253
Honoraires	1 188	687
Frais de commercialisation	187	358
Transport marchandises et déplacements	1 839	816
Divers	1 827	2 229
Total	7 306	5 501

Note 21 : Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations aux provisions d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2022
Amortissements des immobilisations incorporelles	830
Amortissements des immobilisations corporelles	3 786
Dépréciation stock	321
Total	4 937

Note 22: Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Différence de change	244	- 130
Produits et charges financiers autres	- 104	
Total	140	- 130

Note 23: Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé des éléments suivants (en milliers d'euros):

	31/12/2022	31/12/2021
Produits et charges sur exercice ant.		548
Produits et charges exceptionnels	13	- 835
Reprise de provision pour risques		
Total	13	- 287

Note 24 : Impôts sur les sociétés

Impôts différés (en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Retraitements consolidés	- 128	- 1 458
Base	- 128	- 1 458
	- 32	- 486

Le taux d'impôt appliqué est de 25%

Impôts exigibles (en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Impôts société	1 192	1 565
Impôts exigibles (en milliers d'euros)	1 192	1 565

Note 25 : Autres informations

* REMUNERATIONS ET HONORAIRES ALLOUES AUX ORGANES DE DIRECTION

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations	816	1054
Total	816	1054

Note 26: EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	89	97
Non Cadres	108	99
Total	197	196

Les charges de personnel en K€ (yc charges sociales) s'élèvent à **12 711** **11 819****Note 27: FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les dépenses effectuées au titre de la recherche et du développement sur l'exercice sont d'un montant de 11 439K€, soit 24,54% du CA consolidé du groupe. Cette recherche est activée pour un montant de 7 589K€ (CAPEX), le solde pour un montant de 3 980K€ reste comptabilisé en charge. La dotation aux amortissements des plateformes expérimentales commercialisées s'élève à 3 718K€.

Le groupe a calculé un CIR arrêté au 31 décembre 2022 d'un montant de 2355K€, il est comptabilisé en produit et participe au financement de la recherche comptabilisée en charge.

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Dont Capex (frais de développement capitalisé)	7 589	6 285
Dont frais pris en charges	3 858	3 218
Total Dépenses R&D financées s/exercice	11 447	9 503
Dépenses de R&D en % du CA net	24,54%	24,90%

Dotations aux amort des frais de R&D capitalisés sur les exercices précédents	3 726	2 872
---	-------	-------

28- Impôts et preuve d'impôt (en milliers d'euros)

	31/12/2022
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant IS	8 512
IS théorique à 25%	2 128
	- 1 204
Ecart	924
Décomposition de l'écart	
Non reconnaissance d'actifs d'impôts	- 667
Incidence des déficits reportables	
Incidence des différences permanentes	2
Contribution sociale	- 12
Autres décalages	1 569
Impôt courant	32
Ecart	924

29 - Résultat par action (en euros)

	2022 31-déc	2021 31-déc
Résultat net	7 287 890	5 478 937
Nombre d'actions	6 246 480	6 234 480
Actions propres à déduire	- 79 557	- 68 989
	6 166 923	6 165 491
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des AGA en circulation	15 250	27 250
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des BSA en circulation		
Total des actions dilué tenant comptes des instruments en circulation	6 182 173	6 192 741
Résultat par action (en €)	1,18	0,89
Résultat par action dilué	1,18	0,88

30 - Engagements financiers (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	néant
Autres engagements : nantissement du fonds de commerce	
BANQUE T	
BANQUE B	3 578
	3 578

31 - Cautions - Garantie première demande (en milliers d'euros)

CAUTIONS	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT
UNIVERSITY OF IOANNINA	19/04/2022	15/04/2023	347
GUTEX	26/12/2022	26/08/2023	153
			500

32- Transactions entre les parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11°.